



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2795
7 mars 1988

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2795^e SEANCE

Tenue au Siège, à New York
le lundi 7 mars 1988, à 11 heures

Président : M. PEJIC

(Yougoslavie)

Membres :

Algérie
Allemagne, République
fédérale d'
Argentine
Brésil
Chine
Etats-Unis d'Amérique
France
Italie
Japon
Népal
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Sénégal
Union des Républiques socialistes
soviétiques
Zambie

M. DJOUDI

Le Comte YORK von WARTENBURG
M. PFIRTER
M. NOGUEIRA-BATISTA
M. YU Mengjia
M. OKUN
M. BROCHAND
M. BUCCI
M. KAGAMI
M. RANA

Sir Crispin TICKELL
M. SARRE

M. BELONOVOV
M. ZUZE

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 35.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA QUESTION DE L'AFRIQUE DU SUD

LETRE DATEE DU 2 MARS 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA SIERRA LEONE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/19567)

LETRE DATEE DU 2 MARS 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA ZAMBIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/19568)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes sur cette question, j'invite les représentants de la Bulgarie, du Guyana, de la Sierra Leone, de l'Afrique du Sud et de la Tunisie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Garvalov (Bulgarie), M. Insanally (Guyana), M. Kargbo (Sierra Leone), M. Manley (Afrique du Sud) et M. Ghezal (Tunisie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Botswana, de l'Inde, du Koweït et du Zimbabwe des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Legwaila (Botswana), M. Dasgupta (Inde), M. Abulhasan (Koweït), M. Mudenge (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer le Conseil que j'ai reçu du Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie une lettre datée du 4 mars 1988, qui se lit comme suit :

"Au nom du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, j'ai l'honneur de demander qu'en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Conseil de sécurité invite la délégation du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, que je dirige, à participer à l'examen par le Conseil du point intitulé 'La question de l'Afrique du Sud', qui a commencé le 3 mars 1988."

Le Président

En d'autres occasions, le Conseil de sécurité a invité des représentants d'autres organes des Nations Unies à l'occasion de l'examen de questions inscrites à son ordre du jour. Conformément à l'usage en la matière, je propose que le Conseil adresse une invitation, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, au Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et à la délégation dudit conseil.

S'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

M. ZUZE (Zambie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, au nom de ma délégation, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Nos deux pays et nos peuples entretiennent des relations particulières et nous avons donc tout lieu d'être convaincus que vous ferez usage de vos talents diplomatiques considérables pour guider les travaux du Conseil.

Je voudrais également exprimer des sentiments analogues, ainsi que notre gratitude, à votre prédécesseur, le Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique, l'Ambassadeur Vernon Walters, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de février. En dépit de ses autres engagements importants, à Washington et ailleurs, il a pu diriger les travaux du Conseil avec une présence d'esprit remarquable.

Le Conseil de sécurité se réunit de nouveau pour examiner la question de l'Afrique du Sud. Le Conseil a été amené à le faire en raison de la situation déjà grave qui règne dans ce pays perturbé. L'état s'est resserré sur les forces de la liberté en Afrique du Sud avec la décision, le 24 février, d'interdire de facto les activités de 17 organisations pacifiques anti-apartheid et l'arrestation de 18 individus. Parmi les personnes arrêtées et détenues à la suite des événements récents figurent d'éminents ecclésiastiques, notamment le lauréat du prix Nobel de la paix, l'archevêque Desmond Tutu, et le Rév. Allan Boesak, cofondateur du United Democratic Front. Ce ne sont là que les derniers en date d'une série d'événements qui ont mis en relief la politique de répression et de suppression de toutes les formes d'expression libre par la majorité noire et autres secteurs non blancs de la population.

M. Zuze (Zambie)

Une fois muselés la presse libre et les médias, le régime s'est lancé dans une campagne intense de propagande et de désinformation destinée à discréditer les mouvements de libération nationale afin de tromper l'opinion publique sur les événements navrants qui ont marqué ce pays perturbé. Le régime s'efforce par là de créer un semblant de stabilité et de paix propice à l'investissement privé.

L'homme est ainsi fait que toute restriction de sa liberté suscite les réactions les plus violentes. Comme nous l'avons constaté ces dernières années, l'homme est prêt à braver toute arme, aussi meurtrière soit-elle, dans la recherche de sa liberté. Aucune entrave ne peut interrompre la longue marche vers la liberté. L'histoire et l'expérience de ce pays acculé montrent que des mesures aussi draconiennes que celles qui sont actuellement en vigueur ne font qu'aggraver la violence inhérente et stabiliser l'instabilité, si je puis dire, en Afrique du Sud.

La majorité noire d'Afrique du Sud ne veut rien d'autre que l'élimination de l'apartheid et son remplacement par des structures démocratiques permettant à tous, indépendamment de la couleur de la peau et des convictions religieuses, d'exercer leurs droits naturels et de vivre dans la paix et l'harmonie. Cela demeure leur objectif principal et celui de toutes les forces progressistes du monde, quel qu'en soit le prix et aussi longtemps que la lutte doit durer. En bloquant toutes les voies menant à une transformation pacifique, le régime, sans le vouloir, n'a fait que renforcer la détermination du peuple opprimé de l'Afrique du Sud de résister massivement et permettre l'éclosion de nouvelles formes de lutte.

Le Président Kenneth Kaunda, réagissant aux mesures récemment prises par le régime raciste, déclarait que "l'Afrique du Sud est en guerre avec elle-même". Cela tient au fait que l'apartheid est violent par nature. Il sème la violence et survit grâce à elle. La violence est donc inéluctable tant que le système de l'apartheid subsiste. Il doit maintenant être clair et reconnu par tous qu'une transformation fondamentale ne peut intervenir que moyennant des pressions internationales concertées et permanentes contre le régime de l'apartheid, en plus des efforts résolus du peuple opprimé d'Afrique du Sud.

A cette fin, il faut un appui moral, matériel et diplomatique accru à la juste lutte menée par le vaillant peuple de l'Afrique du Sud par l'intermédiaire de ses mouvements de libération nationale. De plus, le régime raciste doit être frappé aux points névralgiques et des mesures efficaces doivent être prises pour faire pièce à sa campagne de propagande.

M. Zuze (Zambie)

A cet égard, ma délégation veut réaffirmer sa conviction ferme et déjà ancienne que des sanctions globales et obligatoires constituent le seul moyen pacifique efficace de démanteler le régime de l'apartheid. Il faut que l'Afrique du Sud puisse ressentir les affres de la solitude. Nous lançons donc un appel aux pays qui ont jusqu'à présent repoussé les appels répétés à l'imposition de telles sanctions contre l'Afrique du Sud, notamment certains pays occidentaux influents, pour qu'ils reconsidèrent leur position. De récents événements en Afrique du Sud ont privé de toute justification le concept de dialogue interne comme moyen viable d'abolir le système de l'apartheid en Afrique du Sud.

Je le répète : le régime raciste d'Afrique du Sud ne souhaite ni ne peut négocier avec les représentants authentiques du peuple opprimé d'Afrique du Sud. Nous invitons une fois encore les pays occidentaux qui exercent une grande influence sur le régime raciste à faire une place plus large aux exigences morales et politiques en jeu dans le conflit sud-africain. La priorité donnée aux intérêts stratégiques étroits et aux considérations d'affinité représentent à notre avis un échec moral. Nous ne connaissons que trop bien la position arrogante adoptée par l'Afrique du Sud à l'égard du Conseil de sécurité. Le mépris dans lequel Pretoria tient l'autorité du Conseil a été illustré avec éclat par la déclaration du représentant du régime auprès du Conseil le 3 mars dernier. Nous avons vu comment l'Afrique du Sud peut se "lancer aux trousse" du Conseil de sécurité. C'est là la réaction typique de quelqu'un dont les mains sont souillées du sang de victimes innocentes.

M. Zuze (Zambie)

Pour terminer, j'aimerais rappeler au Conseil que le monde en a assez de l'apartheid; il en a assez qu'on lui fasse la morale; il en a assez d'entendre des arguments faciles contre l'adoption de mesures efficaces. Nous sommes fatigués d'entendre certains gouvernements faire semblant de condamner l'apartheid mais continuer d'entretenir des relations amicales avec l'Afrique du Sud ou faire semblant de souscrire aux résolutions des Nations Unies tout en s'assurant que leurs investissements en Afrique du Sud continuent de croître et embellir. Les raisons données par ces gouvernements pour justifier leur comportement ne sont qu'un prétexte à l'inertie et à l'inaction; elles sont une manifestation d'hypocrisie et de duplicité : on condamne tout en coopérant. Le Conseil doit s'affirmer et affirmer son image, son autorité et son statut par l'imposition de sanctions obligatoires contre le régime raciste.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Zambie des paroles extrêmement aimables qu'il a prononcées à l'endroit de mon pays et de ma personne.

L'orateur suivant est le représentant du Koweït. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ABULHASAN (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je suis très heureux, au nom des membres de l'Organisation de la Conférence islamique, que mon pays, le Koweït, a l'honneur de présider actuellement, de vous féliciter chaleureusement et de vous souhaiter plein succès dans l'exercice de vos fonctions de président du Conseil pour le mois en cours. Votre pays a montré qu'il était décidé à promouvoir la paix et la sécurité internationales, renforçant ainsi le rôle des Nations Unies sur le plan des relations internationales. Votre pays, la Yougoslavie, et le mien entretiennent des rapports fondés sur le respect mutuel et une action commune au service de l'homme, dont dépend la paix. Nous comptons, ce mois-ci, sur votre compétence, sagesse et expérience pour garantir le succès des travaux du Conseil.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Vernon Walters, Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique, pour l'efficacité et la compétence avec lesquelles il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

M. Abulhasan (Koweït)

Je voudrais également remercier sincèrement tous les membres du Conseil de m'avoir donné l'occasion de participer au débat consacré à la question de l'Afrique du Sud, question à l'examen depuis 40 ans et qui représente un défi moral et humanitaire à la conscience de la communauté internationale telle qu'elle se reflète aux Nations Unies, notamment au Conseil de sécurité.

La mesure inhumaine prise par le régime sud-africain et reflétée dans sa décision du 24 février 1988, à la suite de laquelle certains membres pacifiques du clergé ont été emprisonnés pour avoir participé à une marche pacifique organisée pour protester contre la décision arbitraire qui frappe les activités pacifiques de nombreuses organisations nationales opposées à l'apartheid, donne la mesure du mépris affiché par ce régime odieux, qui se moque de tous les droits légitimes de l'homme, tels qu'énoncés dans les lois et instruments internationaux. A lui seul, ce fait constitue une violation de tous les principes et normes sur lesquels reposent l'Organisation internationale et sa charte.

Cette mesure d'oppression est un nouveau maillon de la longue chaîne d'actes de répression, de brutalité et d'assassinat, dont le point culminant a été l'imposition de l'état d'urgence, en été 1985. Ainsi recourt-il à ces moyens pour contrer des gens pacifiques et sans défense qui s'efforcent d'amener un changement social pacifique en Afrique du Sud et de recouvrer leurs droits légitimes à la liberté, à l'autodétermination et à la dignité sur leur territoire national.

Mais cette décision et les mesures arbitraires déjà prises pour la mettre en oeuvre montrent également que le régime de Pretoria est bien décidé à bloquer toutes les voies pouvant conduire à ce changement pacifique. Cela constitue en soi un défi flagrant à tous les appels lancés en faveur de la justice et de l'équité, qui figurent abondamment dans les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Le régime raciste ne se contente pas de tuer des centaines de citoyens noirs et d'en jeter des milliers en prison, y compris des enfants. Il continue de traquer les activistes politiques et de les liquider jusque dans les Etats africains voisins. Il continue de lancer des attaques destructrices à l'intérieur des pays africains voisins, pour tenter de les intimider, de les dissuader de donner refuge aux mouvements d'opposition au régime raciste et de leur donner une bonne leçon. Ce faisant, le régime de Pretoria cherche à déstabiliser ces Etats, menaçant ainsi la paix et la sécurité de la région, du continent africain et, en fait, du monde entier.

M. Abulhasan (Koweït)

Les membres de l'Organisation de la Conférence islamique s'associent à la condamnation énergique prononcée par l'opinion publique mondiale contre l'obstination avec laquelle le régime raciste poursuit impitoyablement ses politiques racistes pour renforcer son emprise sur la majorité noire. Les membres de l'Organisation de la Conférence islamique ont réaffirmé leur rejet de cet odieux système social lors de toutes leurs réunions, notamment lors de leur dernière conférence, tenue l'an dernier au Koweït, et ont condamné à nouveau la politique raciste du régime minoritaire blanc, politique qui est la cause essentielle de la situation explosive régnant en Afrique australe et qui constitue également le principal obstacle à la voie conduisant à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement de la région.

Les membres de l'Organisation de la Conférence islamique ont réaffirmé que la seule base d'une solution juste et durable de la situation en Afrique australe était l'élimination totale du système d'apartheid sous toutes ses formes et manifestations, laquelle devait s'accompagner de l'instauration du règne de la majorité au moyen d'élections organisées dans le cadre d'une Afrique du Sud unie. Face à l'intransigeance du gouvernement de Pretoria et à son rejet de tous les moyens de règlement pacifique de la question sud-africaine, les Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique, tout en exprimant leur appui à la lutte légitime menée par les peuples d'Afrique australe pour construire une société démocratique, maintiennent que la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, a le devoir de prendre les mesures nécessaires, y compris des sanctions, de façon à amener le régime sud-africain à renoncer à ce système odieux et à l'obliger à abandonner ces pratiques inhumaines, qui vont à l'encontre de toutes les normes du droit et de la justice.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Koweït des paroles très aimables qu'il a prononcées à l'endroit de la politique de mon pays et de moi-même.

M. YU Mengjia (Chine) (interprétation du chinois) : Monsieur le Président, je suis très heureux de vous voir, vous, représentant éminent de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, assumer les hautes fonctions de président du Conseil de sécurité. Je voudrais vous féliciter très chaleureusement. Je suis convaincu que, grâce à votre grand talent et à votre immense expérience diplomatique, vous permettrez sans aucun doute au Conseil de sécurité de s'acquitter avec succès de sa lourde tâche durant ce mois de mars. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Walters, pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Le 24 février, les autorités sud-africaines ont proclamé avec impudence l'interdiction de toutes les activités politiques des 17 organisations anti-apartheid du pays, de 18 personnalités opposées à l'apartheid et du South African Trade Union Congress. En outre, le 29 février, ces mêmes autorités ont mis en détention provisoire l'archevêque Tutu et d'autres dirigeants ecclésiastiques qui avaient manifesté. Ces actions odieuses ont fait immédiatement l'objet d'une condamnation vigoureuse de la part du peuple de l'Afrique du Sud et des pays et peuples épris de justice à travers le monde. Le porte-parole du Ministère chinois des affaires étrangères a signalé, dans une déclaration, que cette interdiction représentait un nouveau crime commis par les autorités sud-africaines qui répriment la lutte du peuple sud-africain; il a ajouté :

"Le Gouvernement et le peuple chinois expriment leur profonde indignation devant ce nouveau crime qu'ils condamnent vigoureusement... Nous ne cesserons d'appuyer, comme par le passé, le peuple d'Afrique du Sud dans sa juste lutte contre le racisme et pour l'égalité raciale."

L'imposition de nouvelles restrictions par le régime de Pretoria représente un nouveau tour de vis dans sa politique de répression interne. En juin 1986, pour mettre un terme à la lutte du peuple noir contre le régime raciste, les autorités sud-africaines avaient proclamé l'état d'urgence, recouru aux forces de police et de l'armée pour détenir, arrêter et tuer aveuglement tous ceux qui s'opposaient au régime de l'apartheid. L'an dernier, les autorités sud-africaines ont imposé des restrictions aux funérailles de la population noire, renforcé la censure et pris d'autres mesures répressives. Aujourd'hui, elles proscrivent toutes les activités

M. Yu Mengjia (Chine)

politiques d'organisations et de personnalités opposées à l'apartheid ainsi que celles d'autres organisations démocratiques, privant ainsi totalement le peuple de l'Afrique du Sud de la liberté d'exprimer son opposition à l'apartheid et, ce faisant, elles tentent d'étouffer sa juste lutte.

Les actes odieux auxquels se livrent les autorités de l'Afrique du Sud ne font que révéler leur faiblesse. Confrontées à la résistance farouche du peuple sud-africain, elles estiment que le seul moyen dont elles disposent pour préserver le régime raciste aujourd'hui moribond est le recours à la force brutale. Cependant, comme le dit un ancien proverbe chinois "Celui qui règne par la morale prospérera, celui qui régnera par la force périra". Si les dirigeants racistes d'Afrique du Sud pensent qu'ils peuvent mettre un terme à la résistance populaire grâce à cette proscription, ils rêvent. En 1960, les autorités sud-africaines avaient interdit l'African National Congress et le Pan Africanist Congress of Azania. En 1977, elles ont interdit 18 organisations anti-apartheid. Et cependant, la lutte du peuple de l'Afrique du Sud n'a pas diminué d'intensité. Au contraire, sous la direction de leurs organisations de libération, leur mouvement s'est poursuivi, répercutant des ondes de choc à travers la planète. Et cette fois-ci encore, à peine l'interdiction a-t-elle été proclamée que les organisations qui luttent pour la libération de l'Afrique du Sud et contre l'apartheid ont clairement fait savoir qu'elles continueraient leur combat résolu contre les autorités sud-africaines. Des manifestations ont été organisées afin de protester contre cette interdiction; des ecclésiastiques, des professeurs et des étudiants y ont participé. Leur combat a bénéficié également de la sympathie et de l'appui de membres blancs éclairés du Parlement. La communauté internationale a réagi avec fermeté. Le quarante-septième Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine a publié un communiqué de presse dans lequel il affirmait sa solidarité avec le peuple de l'Afrique du Sud. De nombreux pays et organisations régionales ont également publié des déclarations dans lesquelles ils condamnaient les activités réactionnaires des autorités sud-africaines. Tout cela montre que plus les autorités sud-africaines intensifient leur répression, plus la résistance populaire sera forte et plus le régime de Pretoria se trouvera isolé dans le monde.

La délégation chinoise est indignée des remarques impudentes qu'a proférées, le 3 mars, le représentant du régime de Pretoria. Non seulement s'est-il efforcé de blanchir les actes criminels des autorités sud-africaines de façon sophistique,

M. Yu Mengjia (Chine)

mais encore il est allé jusqu'à attaquer le Conseil de sécurité et les pays épris de justice. Il n'était que normal que nombre de représentants désavouent cette impudence.

Face aux atrocités racistes toujours plus intenses perpétrées par l'Afrique du Sud, nombre de représentants ont demandé, dans leurs déclarations, que le Conseil de sécurité prennent des mesures énergiques. La délégation chinoise appuie cette juste position. Nous estimons que le Conseil de sécurité devrait prendre rapidement des mesures vigoureuses, notamment des sanctions efficaces, afin de contraindre les autorités d'Afrique du Sud à lever immédiatement l'interdiction prononcée contre les organisations et personnalités opposées à l'apartheid et contre d'autres organisations démocratiques et à lever également l'état d'urgence. La délégation chinoise est convaincue que les autorités sud-africaines échoueront dans leur tentative qui vise à perpétuer leur régime réactionnaire et à faire pièce au progrès de l'histoire. Le peuple d'Afrique du Sud, qui serre les rangs et persévère dans sa lutte héroïque contre le racisme, triomphera, en fin de compte, avec l'appui de tous les pays et peuples du monde épris de justice.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. DJOUDI (Algérie) : Monsieur le Président, votre accession à la présidence du Conseil de sécurité est un motif de profonde satisfaction pour ma délégation. La Yougoslavie et l'Algérie sont, en effet, liées par de nombreuses affinités et par des relations privilégiées d'amitié et de coopération forgées dans la lutte commune menée pour la promotion des idéaux du non-alignement. L'ami personnel de longue date que vous êtes, jouit, à juste titre, d'une réputation de compétence et de sagesse qui en fait un diplomate accompli. Ce sont ces qualités qui sont pour nous aujourd'hui autant de gages pour une conduite avisée des travaux du Conseil de sécurité durant ce mois de mars.

A votre prédécesseur, l'Ambassadeur Walters, des Etats-Unis d'Amérique, il me plaît de dire notre appréciation pour la compétence et le talent avec lesquels il a présidé le Conseil le mois dernier.

M. Djoudi (Algérie)

Le 23 février dernier, le régime raciste de Pretoria décrétait, à l'encontre de 17 organisations pacifiques anti-apartheid, l'interdiction de toute activité politique. Ainsi, après l'imposition de la loi martiale et la proclamation de l'état d'urgence le 12 juin 1986, le régime de Pretoria entend, par cette nouvelle mesure, durcir encore son dispositif visant à étouffer la protestation et à réduire la résistance à l'apartheid.

Par sa résistance exemplaire et par l'ampleur de ses sacrifices, le peuple sud-africain a largement démontré à qui pouvait encore en douter, sa volonté irréductible de faire aboutir sa juste cause. Sa détermination est sortie renforcée des massacres de Soweto. Sa voix s'est amplifiée de l'interdiction, le 19 octobre 1977, d'un total de 17 groupes politiques appartenant au mouvement de la conscience noire. C'est dire tout le caractère illusoire de cette mesure dans sa prétention de réduire la détermination du peuple sud-africain.

Par sa nature pourtant, cette mesure constitue assurément plus qu'un symbole. Aux yeux mêmes de ceux qui ont voulu croire possible une réforme du système de l'apartheid, cette décision fait voler en éclats le dernier mythe d'une "démocratie" présentée comme assurément déficiente mais, à la longue, perfectible.

Avocats d'une transition pacifique, quel que soit le refus des tenants de l'apartheid à consentir la moindre concession, qui ne vise et, en fait, n'aboutit qu'à préserver leurs privilèges, ils ne peuvent manquer de réaliser aujourd'hui qu'il ne peut y avoir d'alternative pacifique à la volonté internationale d'imposer des sanctions contre Pretoria. La logique interne de l'apartheid impose en effet ce constat que l'affirmation des droits du peuple sud-africain, face à la répression du régime minoritaire, relève d'une contradiction pacifiquement insoluble étant donné l'impossibilité idéologique pour l'apartheid d'envisager la moindre évolution sans, par là-même, œuvrer à son propre démantèlement.

C'est pourquoi le recours à la force accrue et à la répression féroce est la réponse naturelle, inhérente au système, que l'apartheid oppose à la lutte du peuple sud-africain pour la reconnaissance de ses droits. Et c'est dans cette répression que ce dernier puise la légitimité de sa résistance par tous les moyens et fonde son espoir de voir les Nations Unies faire enfin valoir leur autorité pour assurer le plein rétablissement de ses droits tel qu'énoncés dans la Charte et réaffirmés dans les résolutions pertinentes de ce conseil.

M. Djoudi (Algérie)

Le dialogue est une valeur de culture et de civilisation. Il s'insère dans la même échelle de valeurs que la reconnaissance et le respect du droit d'autrui. Il suppose des partenaires égaux dont la bonne foi et la bonne volonté peuvent être légitimement présumées. Dans le cas de l'Afrique du Sud, cependant, la dialectique de la répression est le prolongement naturel du refus du dialogue égalitaire, et ouvre une vocation sans limite à l'escalade.

Le régime de l'apartheid n'est donc pas ce modèle perfectible de démocratie que les représentants de Pretoria sont venus défendre, sans pudeur aucune au demeurant, devant ce conseil.

Survivance caricaturale autant qu'agressive d'un âge anachronique, celui de la barbarie, il représente bien plutôt ce repoussoir que l'humanité réconciliée avec elle-même souhaiterait reléguer définitivement à la préhistoire.

Dès lors, la communauté internationale peut-elle concevoir un dialogue avec Pretoria quand ce dialogue est renié et, en fait, combattu comme valeur morale et comme moyen politique en Afrique du Sud même? Le Conseil peut-il repousser plus longtemps la nécessité d'envisager le recours aux moyens que lui ouvre la Charte pour précipiter la fin de l'apartheid?

Le régime de l'apartheid, flétri par la communauté internationale comme crime contre l'humanité, constitue un déni quotidien des droits de l'homme et des peuples dans sa forme la plus exacerbée. L'individu non blanc y est considéré en effet comme une non-personne, sans droits, ni voix, et le peuple sud-africain comme une masse anonyme répressible à volonté et dans l'impunité. Il n'y a aucune loi qui ne soit à l'opposé des idéaux des Nations Unies et aucune mesure qui ne constitue un obstacle à leur promotion.

D'autre part, et comme en témoigne la projection de son idéologie de domination à l'échelle de l'Afrique australe, l'apartheid élève la relation d'assujettissement au rang de mode exclusif de voisinage, comme le démontrent ses agressions répétées contre les pays de la ligne de front et son occupation illégale de la Namibie. C'est ce refus de la légalité internationale qui a trouvé ici même un prolongement inacceptable par le ton injurieux, outrancier, que le représentant de l'apartheid a utilisé contre ce conseil, portant ainsi atteinte à sa dignité inviolable.

M. Djoudi (Algérie)

Dépositaire de l'autorité internationale, le Conseil de sécurité ne peut manquer de condamner les nouvelles mesures prises par le régime de Pretoria et de mettre en oeuvre les moyens propres à assurer enfin l'éradication de l'apartheid et le rétablissement de la paix en Afrique du Sud même et dans la région de l'Afrique australe.

Le Conseil, qui a entrepris de reconstituer son pouvoir de décision unanime et sa capacité d'action commune, trouve aujourd'hui une occasion exemplaire de mettre en oeuvre sa détermination nouvelle afin de rétablir la paix et la sécurité internationales dans une des régions où la paix du monde est le plus ouvertement mise en danger et par là même l'autorité du Conseil constamment défiée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Algérie des paroles très obligeantes qu'il a eues à propos de la politique de mon pays et à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. DASGUPTA (Inde) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, votre mandat de président du Conseil de sécurité commence avec l'examen d'une question que la durée et la fréquence des débats qui lui sont consacrés ici ne rendent pas moins actuelle ni moins douloureuse. Vos qualités personnelles et votre expérience diplomatiques sont bien connues de tous, et nous comptons sur vous pour guider les efforts du Conseil face au problème dont il est saisi.

Je voudrais également rendre hommage à S. E. l'Ambassadeur Vernon Walters pour la façon dont il a dirigé le Conseil au cours du mois dernier.

Les Nations Unies ont été créées avec la volonté d'épargner aux générations futures le fléau de la guerre. Et pourtant, l'agression contre les Etats de première ligne et une répression interne brutale continuent de caractériser la politique sud-africaine actuelle. L'Organisation a été fondée pour réaffirmer la foi dans les droits de l'homme fondamentaux, et la dignité et la valeur de l'être humain. Notre conseil peut-il rester passif lorsqu'une société fondée sur la couleur se perpétue grâce aux fausses promesses faites à un peuple subjugué?

Compte tenu de l'évolution actuelle, il devrait être clair aujourd'hui pour la communauté internationale que le régime d'Afrique du Sud n'attache aucun intérêt à des négociations pacifiques susceptibles d'aboutir à un transfert de pouvoir à la

M. Dasgupta (Inde)

majorité, et est résolu à maintenir son régime illégal en écrasant toute opposition. Au fil des ans, nous avons vu que le régime était disposé à subir l'opprobre d'une majorité écrasante de pays, en raison de l'appui qui lui est fourni par certains alliés et partenaires commerciaux importants.

Pour nous en Inde, la liberté en Afrique a un sens particulier. Emu par la tragédie du peuple d'Afrique du Sud, le père de notre nation, Mahatma Gandhi, a élaboré une stratégie de non-coopération non violente dans ce pays.

Mon pays a également eu le privilège d'être le premier à attirer l'attention des Nations Unies sur le problème du racisme en Afrique du Sud, en déposant une plainte auprès de l'Assemblée générale en 1946. Cette même année, nous avons imposé des sanctions volontaires contre l'Afrique du Sud, bien avant que ces mesures soient recommandées par les Nations Unies. Les dirigeants de notre mouvement de libération nous ont constamment rappelé que nous ne saurions jouir pleinement de notre propre liberté tant que d'autres peuples languissent sous le joug colonial.

M. Dasgupta (Inde)

L'adoption, le 24 février, d'une nouvelle série de mesures par le régime de Pretoria révèle une intensification marquée de la répression de toute forme d'opposition au régime d'apartheid. L'interdiction qui frappe 17 organisations et qui les empêche d'exercer leurs fonctions à l'exception de fonctions pour la forme comme "la gestion de leurs avoirs, la tenue de leur comptabilité et l'accomplissement de leurs propres tâches administratives" dénote une tentative désespérée de renverser le cours de l'histoire. Les restrictions imposées au Congress of South African Trade Unions, la principale fédération syndicale d'Afrique du Sud, visent à l'obliger à se limiter à des activités concernant seulement la condition des ouvriers. Aujourd'hui, en Afrique du Sud, toute forme d'activité politique est proscrite. Tout appel à des sanctions, à des boycottages ou à toute action pacifique est, par conséquent, interdit. Même le clergé et les communautés religieuses ne sont pas à l'abri des mesures de terreur et de répression perpétrées par la police d'Etat, comme on l'a vu le mois dernier lorsque le lauréat du prix Nobel de la paix, l'archevêque Desmond Tutu, et d'autres ecclésiastiques ont été détenus pour avoir tenté d'aller pacifiquement remettre une pétition à M. Botha, pétition qui ne visait qu'à la recherche de la paix dans cette nation assiégée. Compte tenu de l'attitude du régime, il n'est pas surprenant que des groupes d'extrême droite comme l'AWB soient libres de mener une campagne de haine et de terreur à travers tout le pays contre les opposants au régime et qu'un groupe de dirigeants ecclésiastiques soient arrêtés pendant une manifestation pacifique.

La communauté internationale est investie d'une responsabilité à l'égard du peuple opprimé de l'Afrique du Sud. Plus les souffrances se prolongeront, plus se préciseront les possibilités de violence et de guerre civile. L'interdiction imposée récemment à toutes les formes d'opposition pacifique ne laisse guère de choix aux opposants au régime.

Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies joue un rôle important dans la lutte mondiale contre le système odieux de l'apartheid. Elle a, en effet, été pour beaucoup dans l'équilibre des forces qui n'a cessé de s'affirmer contre le régime raciste et en faveur du mouvement de libération et a permis à celui-ci de bénéficier de l'appui le plus large des gouvernements et des organisations internationales. Même si ce mouvement n'a pas jusqu'à présent été en mesure d'obtenir l'élimination de l'apartheid, l'Organisation des Nations Unies est

M. Dasgupta (Inde)

parvenue à sensibiliser l'opinion mondiale au mal que représente l'apartheid et à intensifier les activités en faveur de ses opposants. L'Organisation des Nations Unies a contribué à faire l'unanimité sur trois aspects de la question : la condamnation de l'apartheid, l'embargo sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud et l'aide humanitaire aux victimes de l'apartheid. Un appui écrasant a été accordé au principe de l'imposition de sanctions contre le régime d'apartheid et à l'aide aux mouvements de libération. La légitimité de la lutte armée a été largement reconnue. Bien que cela représente des résultats appréciables, il reste cependant encore beaucoup à faire.

Mon gouvernement n'a cessé de demander instamment à la communauté internationale d'agir avec efficacité contre le régime raciste en adoptant des sanctions globales et obligatoires en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Appliquées universellement, ces sanctions représentent la seule option non violente qui nous reste pour mettre un terme à l'apartheid.

Pour terminer, je citerai la déclaration suivante du Premier Ministre de mon pays :

"Le sectarisme racial est la négation de notre humanité commune. On ne peut approuver le racisme ni la collaboration avec les régimes racistes.

Notre opposition à l'apartheid est absolue et inébranlable."

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Inde des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. RANA (Népal) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter très chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars. Nous connaissons bien vos compétences et votre sagesse diplomatiques et nous sommes sûrs que vous saurez diriger les travaux du Conseil avec distinction. Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler - ne serait-ce que brièvement - l'affection et l'estime que le Népal éprouve pour le Gouvernement et le peuple amis de Yougoslavie, pays avec lequel nous partageons un attachement commun à la cause de la paix, de la justice et du non-alignement.

Permettez-moi également d'exprimer la profonde gratitude qu'éprouve ma délégation à l'égard de l'Ambassadeur Vernon A. Walters, des Etats-Unis, pour la manière exemplaire dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

M. Rana (Népal)

S'agissant de la question dont nous sommes saisis, je tiens à dire tout de suite que le Népal a été préoccupé et indigné par la décision que le régime raciste de Pretoria a récemment prise d'imposer toute une panoplie de nouvelles mesures répressives et arbitraires contre les principes de la liberté d'association et d'expression dont jouissaient 17 organisations oeuvrant au respect des droits politiques, civiques et des droits de l'homme en Afrique du Sud. On a effectivement interdit à ces associations de mener toute activité politique digne de ce nom et, notamment, de lancer des appels en faveur de sanctions ou de la libération de prisonniers politiques.

Venant s'ajouter à une mesure des plus répressives imposée en Afrique du Sud - l'état d'urgence depuis 21 longs mois -, cette décision rappelle inévitablement la proscription générale imposée par le régime raciste de Pretoria en 1960, lorsque l'African National Congress et le Pan Africanist Congress ont été interdits; et en 1977, lorsque 19 organisations anti-apartheid ont été interdites après la mort de Steven Biko survenue pendant sa détention par la police. Je voudrais également dire tout de suite que ma délégation rejette les efforts absurdes que le représentant de l'Afrique du Sud a faits ici même, jeudi dernier, pour faire croire que ces mesures sont

"destinées à promouvoir la paix et à assurer l'ordre juridique en Afrique du Sud." (S/PV.2793, p. 12)

Nous n'avons été surpris ni par le caractère insultant de ses commentaires ni, d'ailleurs, par le mépris qu'il a manifesté ouvertement à l'égard de l'autorité et de la dignité du Conseil de sécurité. Ces traits sont, après tout, les caractéristiques d'un régime raciste qui ne veut ni accepter la réalité ni entendre raison.

En effet, en Afrique du Sud nous avons affaire à un régime qui est à la fois hors la loi et dangereux - hors la loi parce qu'il défie ouvertement les principes de la Charte et les innombrables résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil; dangereux parce qu'il persiste avec obstination à mener une politique d'apartheid, de répression et de violence à l'intérieur du pays, parce qu'il continue d'occuper illégalement la Namibie et, surtout, parce qu'il mène une politique de déstabilisation et d'agression contre les Etats voisins.

M. Rana (Népal)

L'imposition de ces toutes dernières restrictions n'est ni nouvelle ni inattendue. Tout en montrant la vacuité des prétentions du régime raciste à les présenter comme faisant partie d'une réforme politique, ces restrictions confirment ce que nous avons toujours dit, à savoir que le régime raciste ne veut absolument pas d'un changement pacifique. Ces mesures rappellent aussi à la fois l'échec de répressions analogues dans le passé et la futilité des efforts faits pour convaincre le régime d'apartheid de s'engager dans un dialogue constructif.

Etant donné que les actes de violence et de répression imputables au régime raciste de Pretoria sont bien documentés, je ne vais pas en donner la liste aujourd'hui. J'indiquerai simplement que les dernières restrictions et proscriptions imposées par Pretoria sont dirigées contre des organisations qui préconisent l'opposition au système pernicieux d'apartheid par des moyens pacifiques. Cela a été démontré d'une manière particulièrement frappante et honteuse lors de l'arrestation récente, au Cap, de Desmond Tutu, archevêque anglican et lauréat du prix Nobel de la paix, et de dizaines d'autres ecclésiastiques qui dirigeaient une manifestation pacifique.

M. Rana (Népal)

L'Organisation des Nations Unies - en particulier le Conseil de sécurité - peut et doit réaffirmer son rôle et sa responsabilité pour ce qui est de désamorcer la grave situation qui règne en Afrique du Sud. Des mesures efficaces doivent être adoptées pour contraindre le régime d'apartheid à faire face à la réalité et à épargner à l'Afrique du Sud toutes pertes humaines et souffrances qui peuvent être évitées.

Le Népal demeure convaincu que l'imposition de sanctions obligatoires et globales, prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, constitue le moyen le plus efficace de parvenir à l'élimination de l'apartheid. Toutefois, nous appuyons sans réserve la tendance actuelle qui est d'approuver, dans un premier temps, l'imposition contre le régime d'Afrique du Sud raciste de sanctions limitées comme celles approuvées par la Communauté économique européenne (CEE). Nous pensons que l'unanimité sur ce point au Conseil serait pour Pretoria un signal clair et opportun, qui lui ferait savoir dans quelle direction souffle le vent.

Le Conseil de sécurité, en tout état de cause, a encore une fois l'occasion de restaurer une partie de la crédibilité qu'il a perdue en ce qui concerne la question de l'Afrique du Sud. Si une telle occasion est encore manquée, on risque d'envoyer des signaux dangereux à ceux qui s'opposent à l'élimination de l'apartheid. Avec la volonté et la sagesse politiques, les délibérations du Conseil pourraient, espérons-nous, aboutir à l'approbation du projet de résolution dont nous sommes saisis.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Népal des commentaires qu'il a faits sur la politique de mon pays et des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. NOGUEIRA-BATISTA (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je souhaite rappeler en cette occasion que ma délégation est prête à vous apporter tout son concours dans les efforts que vous faites pour vous acquitter de votre tâche. Votre expérience et votre sagesse donnent l'assurance aux membres du Conseil que sous votre conduite éclairée ils pourront avec succès examiner les points difficiles inscrits à l'ordre du jour.

J'adresse également à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Vernon Walters, des Etats-Unis, nos remerciements et notre gratitude pour la façon directe et efficace avec laquelle il s'est acquitté le mois dernier de ses responsabilités.

M. Nogueira-Batista (Brésil)

Les récentes mesures prises par le Gouvernement sud-africain, à savoir d'interdire ou de restreindre les activités de 17 importantes organisations anti-apartheid dans ce pays constituent un grave revers pour la communauté internationale dans les efforts qu'elle fait pour mettre un terme aux politiques de discrimination raciale poursuivies par les autorités de Pretoria. Ces mesures adoptées contre ces organisations vont exacerber considérablement les tensions en Afrique du Sud et reporter encore l'abolition de l'apartheid. Ces mesures n'étoufferont certainement pas les aspirations légitimes de la majorité de la population sud-africaine à l'élimination de cet odieux système de discrimination raciale. Au contraire, elles ne feront qu'aggraver la situation et confirmer que les autorités de Pretoria ne s'intéressent pas à la recherche d'un règlement pacifique de cette tragique question.

Le Gouvernement brésilien, traduisant les fermes sentiments qu'éprouve son peuple à l'encontre de la discrimination raciale et de l'apartheid, a fait connaître dans une déclaration rendue publique le 26 février à Brasilia sa profonde préoccupation face à la décision du régime sud-africain. Nous sommes convaincus que ces mesures répressives constituent un obstacle supplémentaire à l'évolution pacifique du processus politique en Afrique du Sud et qu'elles pourraient, du fait de leurs conséquences sur les relations entre l'Afrique du Sud et ses voisins, constituer une grave menace pour la paix internationale dans la région.

Notre délégation regrette que le Représentant permanent d'Afrique du Sud, en utilisant à mauvais escient l'occasion que lui a offerte le Conseil, n'ait pas été en mesure d'indiquer que son gouvernement était prêt à tenir compte de l'opinion publique au lieu de la défier. Je regrette en particulier le ton et le choix des termes employés, qui sont injustifiés et révèlent un manque de considération pour la dignité et l'autorité de l'organe auquel il s'est adressé.

Nous pensons que la communauté internationale ne devrait pas se contenter de condamner unanimement la regrettable confirmation par Pretoria de sa politique largement rejetée. Nous devrions faire connaître clairement à Pretoria nos sentiments, à savoir qu'à moins qu'il ne se montre prêt à mettre un terme à ses mesures restrictives et à engager un dialogue avec les dirigeants légitimes de la

M. Noqueira-Batista (Brésil)

majorité noire de la population - éliminant ainsi une source de grave tension en Afrique du Sud - le Conseil prendra des mesures efficaces.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Brésil des aimables paroles qu'il m'a adressées.

J'informe les membres du Conseil que je viens de recevoir une lettre du représentant de la Tchécoslovaquie dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Zapotocky (Tchécoslovaquie), occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant de la Tchécoslovaquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ZAPOTOCKY (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur le Président, de vous féliciter sincèrement de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous sommes certains que votre direction éclairée, qui se fonde sur une longue expérience diplomatique et sur de grands talents professionnels, contribuera au succès de nos travaux pendant ce mois.

J'exprime également ma gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Walters, des Etats-Unis d'Amérique, pour la compétence avec laquelle il s'est acquitté de ses responsabilités le mois de février.

La fâcheuse situation qui règne en Afrique australe fait l'objet depuis de nombreuses années de débats au sein de divers organes des Nations Unies. La présente réunion du Conseil, convoquée à la demande du Groupe des pays africains, est pleinement justifiée et d'actualité compte tenu de l'évolution récente de la situation en Afrique du Sud. Les tensions montent dans la région sud-africaine en raison de la persistance de la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

En Afrique du Sud même, la crise politique et économique interne s'est encore exacerbée. Pour sauver et perpétuer artificiellement l'existence de l'apartheid, le régime raciste recourt à toutes les méthodes, allant de l'escalade de la violence et de la terreur à l'imposition de couvre-feux et à l'interdiction faite à des organisations politiques et sociales de tendance progressiste d'exercer toute activité.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

La politique d'apartheid du Gouvernement de l'Afrique du Sud a été condamnée par la communauté internationale à diverses reprises. Une série de résolutions ont été adoptées par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité; l'apartheid y est décrit comme un crime contre l'humanité et comme une menace constante à la paix et à la sécurité dans le monde. Néanmoins, la situation en Afrique du Sud ne s'améliore toujours pas, en dépit de l'attention permanente que lui accorde la communauté internationale. Tout au contraire, la crise dans cette partie du monde s'est encore aggravée et exacerbée ces derniers jours. S'efforçant de maintenir leur position, les dirigeants de Pretoria ont décidé cette fois-ci de proscrire les activités de 17 organisations progressistes et de leurs représentants parce qu'ils ont critiqué la politique odieuse d'apartheid du Gouvernement sud-africain. Par cette mesure, l'Afrique du Sud s'efforce de limiter considérablement, voire d'interdire complètement l'activité politique de groupes anti-racistes d'orientation progressiste issus de la population sud-africaine. Au lieu d'entamer un dialogue actif avec les représentants de ces organisations, le Gouvernement sud-africain préfère nier une politique tendant à réduire les libertés politiques et les droits fondamentaux de la population africaine. C'est une politique sans issue, qui rend impossible une solution politique de la crise dans cette région et fait empirer une situation déjà explosive.

L'intensification actuelle de la violence du Gouvernement d'Afrique du Sud contre la population africaine locale qui vise à paralyser et contrecarrer la juste lutte de libération nationale, est une réalité qui ne saurait laisser la communauté internationale indifférente. Nous ne pouvons tolérer que le régime d'apartheid continue ainsi à piétiner les droits fondamentaux de la majorité noire en Afrique du Sud. Cette situation est anachronique dans le monde d'aujourd'hui; elle contredit violemment les normes de la vie généralement reconnues au sein de la communauté mondiale. La politique du régime d'apartheid menace la paix et la stabilité dans la région d'Afrique australe, mais elle constitue également un défi constant à la paix et à la sécurité dans le monde. Le Conseil de sécurité empêche toute nouvelle exacerbation, toute nouvelle détérioration de la situation. Si l'on veut que les nations d'Afrique australe vivent dans la liberté et l'unité à l'intérieur d'une société démocratique non raciste; si l'on veut que tous les Etats de la région se développent en paix et dans la sécurité et la non-ingérence, il faut que des mesures résolues soient adoptées contre le régime d'apartheid.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

La situation actuelle en Afrique du Sud soulève encore une fois la question impérieuse de la nécessité d'imposer des sanctions globales obligatoires. L'expérience acquise jusqu'à présent montre que des sanctions sélectives limitées ne sont pas suffisantes pour contraindre le régime raciste à s'abstenir de sa politique d'apartheid. Voilà pourquoi seules des sanctions globales obligatoires et les pressions coordonnées de toute la communauté internationale peuvent avoir de réels effets sur le régime de Pretoria. Il est nécessaire qu'ensemble nous accroissions l'isolement international de l'Afrique du Sud, que nous l'empêchions de poursuivre sa politique d'agression et de déstabilisation qui étouffe la lutte contre l'apartheid dans la région et affaiblit les efforts du mouvement de libération nationale.

En cette fin du XXe siècle, lorsque la démocratisation et l'humanisation des relations internationales deviennent la condition d'un développement fondamental de la civilisation de l'homme, la décolonisation générale et immédiate ainsi que l'élimination complète et définitive de toute forme de discrimination raciale sont de plus en plus urgentes et impératives. L'Organisation des Nations Unies et tous ses organes, notamment le Conseil de sécurité, doivent jouer le rôle qui leur a été confié par la communauté internationale il y a plus de 25 ans : d'accorder la liberté et l'indépendance à toutes les nations sans exception.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Tchécoslovaquie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. BELONOGOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)
(interprétation du russe) : La convocation du Conseil de sécurité est dictée par la préoccupation profonde qui anime la communauté internationale face à l'évolution dangereuse de la situation en Afrique du Sud. Les autorités racistes de l'Afrique du Sud ont recouru à une nouvelle aggravation des mesures de répression. Il y a quelques jours, ils ont pris la décision d'interdire toute activité politique à plusieurs organisations démocratiques de masse, notamment le Democratic Union Front et le congrès des syndicats d'Afrique du Sud. Un groupe d'ecclésiastiques d'Afrique dirigé par l'archevêque Desmond Tutu, a été arrêté alors qu'il se dirigeait vers le Parlement pour adresser une protestation sur ce point et exiger que la décision soit rapportée.

M. Belonoqov (URSS)

Nous avons également appris qu'un projet de loi est en préparation en Afrique du Sud, dirigé contre le noyau de la population blanche du pays qui milite en faveur d'un dialogue national dans ce pays. C'est là le défi lancé par le régime à toutes les personnes honnêtes en Afrique du Sud dont la voix s'élève pour la liberté et la justice et contre la domination et l'iniquité. L'interdiction de toutes les activités des organisations démocratiques d'opposition relève une fois encore le visage réel du régime d'Afrique du Sud raciste, qui s'efforce d'écraser tout mouvement progressiste dans le pays.

Comme le souligne la déclaration du Ministère des affaires étrangères de l'Union soviétique en date du 6 mars dernier, l'escalade de la politique de l'apartheid suscite en Union soviétique à la fois colère et indignation. Les mesures prises par les autorités sud-africaines sont condamnées à l'unanimité et avec énergie par les secteurs les plus larges de l'opinion publique internationale. C'est d'ailleurs ce dont témoignent les nombreuses communications qui parviennent de tous les coins du monde. Les mesures prises par Pretoria sont considérées dans tous ces messages comme une nouvelle manifestation de violence politique et comme un maillon de plus dans la chaîne des crimes perpétrés par le régime raciste contre le peuple de son propre pays, comme une atteinte aux principes universellement reconnus du droit et de la liberté. Les mesures qui ont été ainsi adoptées ne représentent pas simplement un nouveau tour de vis dans la législation répressive; elles ont servi au régime raciste à éliminer même les derniers vestiges de liberté qui permettaient de s'attaquer aux tentacules de l'apartheid qui étouffent le pays.

M. Belonogov (URSS)

Par ces mesures, le régime de Pretoria persiste et signe dans son impuissance à tirer les leçons de l'histoire de la lutte menée par le peuple africain de l'Afrique du Sud pour ses droits inaliénables. Voilà le défi que jette le régime d'apartheid. Il s'agit d'une nouvelle et vaine tentative pour écraser la résistance croissante que provoque le régime raciste et repousser la vague des mouvements organisés démocratiques et antiracistes auxquels participent les représentants de toutes les races et de toutes les couches de la population du pays. En frappant d'interdit les organisations démocratiques de masse du pays, le régime raciste espère manifestement mettre un terme à la résistance. Mais cet espoir est vain : il ne fait aucun doute en effet que le peuple courageux de l'Afrique du Sud saura trouver en lui la force nécessaire pour monter à nouveau à l'assaut, comme cela s'est produit après l'interdit décrété en 1960 contre l'African National Congress of South Africa (ANC) et le Pan Africanist Congress of Azania (PAC), après la dissolution de près de 20 organisations militant contre l'apartheid en 1967 et après l'adoption des lois d'exception décrétées au milieu des années 80.

Les mesures de répression témoignent en fait de la faiblesse du régime en place et non pas de sa force; elles traduisent son caractère réactionnaire. Car les organisations qui ont été frappées d'interdit prônaient une forme pacifique de lutte et n'ont jamais pu être accusées de recours à la force dans la recherche de leurs objectifs. Cela témoigne à nouveau du mépris éprouvé par Pretoria à l'égard des aspirations du peuple sud-africain à la liberté et à ses droits fondamentaux de l'homme.

Le régime de Pretoria fait également fi avec cynisme de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont le quarantième anniversaire sera célébré aux Nations Unies cette année, ainsi qu'à l'égard des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et de la Convention concernant la liberté syndicale et la protection du droit syndical de 1948.

Il faut remarquer également que ces mesures de répression sont prises par le Gouvernement sud-africain contre des organisations démocratiques alors que les forces néo-nazies et d'extrême droite se déchaînent sans que qui que ce soit ou quoi que ce soit y mette le moindre frein. Je crois que toute personne saine

M. Belonogov (URSS)

d'esprit doit avoir compris maintenant clairement que ce ne sont pas des mesures de ce genre qui peuvent régler les problèmes pressants du pays. Elles ne peuvent conduire qu'à un aiguïsement des tensions et à l'aggravation de l'affrontement.

La décision du gouvernement Botha n'est rien d'autre qu'un coup porté aux perspectives de règlement politique de la situation de crise que traverse l'Afrique du Sud. A Pretoria, manifestement, on n'a pas encore compris que pour assurer l'avenir pacifique du pays, il est indispensable d'entamer un dialogue national, avec la participation de tous les groupes politiques, indépendamment de la race, des convictions politiques ou religieuses. Il ne faut pas interdire l'activité des organisations démocratiques de masse; il faut au contraire encourager la participation de ces dernières à la vie politique dans le pays. Il est grand temps d'entendre la voix du peuple de ce pays et celle de l'opinion publique internationale et de libérer les centaines de prisonniers politiques qui languissent dans les geôles sud-africaines, en premier lieu le dirigeant des combattants contre l'apartheid, Nelson Mandela.

Des millions de gens, en Afrique du Sud, ne veulent qu'une chose, à savoir être traités comme des êtres humains et pouvoir vivre dans leur propre pays sans être soumis à un traitement humiliant ou discriminatoire. Tout ce qu'ils veulent, c'est que l'on supprime les barrières politiques, économiques, sociales et autres, barrières qui sont un affront à la dignité de l'homme et ont été érigées par le régime raciste et répressif.

Le régime de l'apartheid ne fait pas que causer de terribles souffrances au peuple de l'Afrique du Sud; il représente aussi une menace réelle et croissante pour la paix et la sécurité internationales du fait de sa politique d'agression, de déstabilisation et de terreur à l'encontre des Etats indépendants d'Afrique australe, qui livre de plus en plus la région aux conflits. Cela met en relief le lien organique entre la politique intérieure de l'Afrique du Sud et sa politique extérieure, et la nature agressive de cette politique que l'on ne peut qualifier autrement que de terrorisme d'Etat.

Il ne fait aucun doute que le peuple sud-africain ne se laissera fléchir dans sa lutte ni par les interdictions ni par la répression dont le frappent les autorités racistes. Nul ne peut endiguer le cours de l'histoire. L'apartheid est condamné et il ne sera sauvé ni par une nouvelle vague de terreur et de répression

M. Belonogov (URSS)

ni par la poursuite de l'occupation de la Namibie ni par des actes d'agression armés contre des Etats africains de première ligne. Le recours à la force et à la terreur, l'atteinte aux droits et aux libertés du peuple sont un signe de la faiblesse du régime et témoignent en fait de son inconsistance et de son caractère vicié.

Dans le message adressé aux participants à la Conférence internationale des peuples du monde contre l'apartheid et pour une Afrique du Sud démocratique, le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, a déclaré :

"L'Union soviétique continue d'être du côté des patriotes d'Afrique du Sud qui luttent pour la liberté et la justice et contre la répression et l'inéquité. Ce combat revêt aujourd'hui un caractère véritablement national. A l'avant-garde de ce mouvement se trouve l'African National Congress of South Africa, porte-parole authentique des intérêts du peuple d'Afrique du Sud. Les organisations antiracistes de masse renforcent leur activité dans le pays. Il est intéressant de constater qu'une partie croissante de la population blanche rejoint les opposants à l'apartheid.

Le peuple soviétique comprend et soutient les objectifs nobles que se fixent les combattants de la liberté : l'édification d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale."

L'attitude des autorités sud-africaines aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays donne une nouvelle actualité aux exigences de la communauté internationale qui veut un renforcement de l'action politique et économique contre l'apartheid.

M. Belonogov (URSS)

Il est clair que les condamnations purement rhétoriques à l'encontre de ce régime ne suffisent pas. Il est grand temps d'agir et d'agir avec fermeté et résolution sans se limiter à des demi-mesures. Il est indispensable de respecter, sans restriction et sans faiblesse, l'embargo proclamé par le Conseil de sécurité des Nations Unies sur les fournitures d'armes à l'Afrique du Sud. Il ne faut pas permettre que soit entamée la confiance dans l'autorité du droit international. Les Nations Unies et le Conseil de sécurité ont le devoir d'adopter des mesures pratiques urgentes dans ce domaine, comme le déclare l'Assemblée générale dans sa résolution 42/23 C adoptée le 20 novembre 1987; elle déclare que :

"l'imposition de sanctions globales et obligatoires par le Conseil de sécurité en application du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies constituerait le moyen le plus approprié, le plus efficace ... de mettre fin à l'apartheid et de remplir les responsabilités qu'impose à l'Organisation des Nations Unies le maintien de la paix et de la sécurité internationales, actuellement menacées et violées par le régime d'apartheid."

La délégation soviétique, comme d'autres délégations, est indignée par l'impudence et la morgue dont a fait preuve le représentant de l'Afrique du Sud, qui a jeté un défi à l'Organisation des Nations Unies et à son conseil de sécurité. Nous sommes d'accord avec vous, Monsieur le Président, pour considérer que cette intervention constitue un nouveau témoignage du fait que les autorités de l'Afrique du Sud agissent en opposition à la communauté internationale et ne songent pas à modifier leur politique. A notre avis, les membres du Conseil de sécurité devraient prendre ces circonstances en considération lorsqu'ils adopteront une résolution sur la question à l'examen.

Dans l'enceinte de l'Organisation des Nations Unies, on parle souvent de l'autorité des Nations Unies et de celle de son conseil de sécurité. On parle fréquemment de la nécessité de respecter les principes et d'atteindre les objectifs de l'Organisation. Mais de quelle autorité parle-t-on alors que le Conseil de sécurité, depuis déjà presque 25 ans, n'est pas en mesure de régler la question des sanctions globales contre l'Afrique du Sud, en vertu du Chapitre VII de la Charte? L'Assemblée générale, dès 1965, adoptait, à sa vingtième session, la résolution 2054 (XX) A par laquelle elle appelait l'attention du Conseil de sécurité sur la nécessité d'adopter des sanctions contre l'Afrique du Sud en vertu du Chapitre VII

M. Belonogov (URSS)

de la Charte. Quant à la question de l'apartheid en Afrique du Sud, elle a été soulevée aux Nations Unies plus tôt encore, dès 1949; je pense à la résolution 265 (III) adoptée à la troisième session de l'Assemblée sur l'initiative du représentant de l'Inde. L'autorité des Nations Unies et celle de son conseil de sécurité sont précisément sapées par l'inaptitude à adopter des mesures pratiques et efficaces contre le régime d'apartheid en Afrique du Sud. La déclaration du Ministère des affaires étrangères de l'URSS, en date du 6 mars, pose à juste titre la question : comment peut-on concilier le veto qui a été utilisé à maintes reprises au Conseil de sécurité avec les déclarations faites par ceux qui exercent ce veto à propos de leur attachement aux droits de l'homme et aux principes de l'autodétermination et de la liberté des peuples.

"Le veto tant de fois utilisé" - poursuit la déclaration du Ministère soviétique des affaires étrangères - "revient à protéger les racistes, c'est un veto opposé à la démocratisation, à l'exercice des droits et des libertés de l'homme en Afrique du Sud. On ne doit pas permettre que l'acte antidémocratique perpétré par le régime raciste reste une fois encore impuni. Le temps est venu de songer sérieusement à l'autorité des Nations Unies et de leur conseil de sécurité et de prendre des mesures pratiques pour la renforcer. La déclaration du Ministère des affaires étrangères signale que l'Union soviétique est prête à agir de concert avec ceux qui sont attachés aux nobles principes des Nations Unies, aux idéaux de liberté et de justice."

Forts de nos positions de principe et solidaires de la lutte que mène le peuple d'Afrique du Sud pour l'élimination totale de l'apartheid et pour l'exercice de son droit à l'autodétermination et à l'édification d'une Afrique du Sud une, libre, démocratique et non raciale, nous appuyons le projet de résolution présenté au Conseil de sécurité par les pays africains.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits pour cette séance. Je voudrais informer les membres du Conseil que le projet de résolution rédigé par un groupe d'Etats sera distribué prochainement.

La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la question inscrite à son ordre du jour aura lieu demain, mardi 8 mars 1988, à 11 heures.

La séance est levée à 13 h 10.